



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ligne Paris-Arras

Question écrite n° 57243

Texte de la question

M. Jean-Pierre Decool attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur la décision de la SNCF de supprimer les TGV Paris-Arras de 17 heures 22 et 18 heures 22, desservant les villes de Lens, Béthune, Douai, Valenciennes, Hazebrouck et Dunkerque. Les habitants des bassins de vie concernés ont appris avec stupéfaction le projet de suppression de ces deux TGV. Cette décision est imposée unilatéralement par la SNCF aux usagers, aux collectivités et aux élus qui n'ont à aucun moment été consultés ni associés à une quelconque concertation. Outre cette méthode plus que discutable, cette volonté de réduire les dessertes ferroviaires va à l'encontre de tous les efforts collectifs engagés pour développer les transports en commun, les modes de déplacement doux, dans le souci permanent du développement durable et de la protection de l'environnement. Cette décision incompréhensible de la SNCF est un non-sens au regard des investissements et des engagements de l'ensemble des collectivités de la région pour promouvoir l'attractivité et développer le potentiel touristique et économique de notre territoire. Les élus de la région Nord-Pas-de-Calais appellent ainsi la SNCF à la raison et lui prie de revenir sur cette décision allant à l'encontre des intérêts et des efforts du territoire. Il lui demande ainsi de bien vouloir lui indiquer les actions envisagées par le Gouvernement auprès de la SNCF, pour défendre les intérêts ferroviaires de la région Nord-Pas-de-Calais et l'équité des territoires.

Texte de la réponse

L'évolution des circulations des TGV entre Paris et Arras à compter de décembre 2014 découle de la volonté de la SNCF d'optimiser, aux heures de pointe du soir, l'utilisation de la capacité de l'infrastructure ferroviaire sur les derniers kilomètres à l'approche de la gare du nord, qui arrivent à saturation. Ce tronçon, qui supporte à la fois les trafics TGV, TET, TER, Transilien et RER, est emprunté quotidiennement par plus de 500 000 passagers. Dans ce contexte, la solution envisagée par la SNCF consiste à décaler de 30 minutes les deux TGV au départ de Paris en direction d'Arras, de 17 h22 et de 18 h22. Dans un souci d'optimisation des capacités ferroviaires, l'entreprise envisage de les accoler aux TGV quittant la gare du nord à 16 h52 et à 17 h52. Cette évolution rencontre une opposition vive de la part des élus du Nord-Pas-de-Calais qui ont souligné à quel point cette solution était inadaptée au regard des enjeux du territoire dont ils sont les représentants. Le secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche a pleinement conscience de l'importance de cette desserte pour cette région. Aussi, a-t-il indiqué au président de la SNCF, son souhait que ce dispositif puisse être réexaminé, en étroite concertation avec les élus concernés du Nord-Pas-de-Calais et de la Picardie, afin de prendre mieux en compte leurs besoins, dans le souci d'offrir à nos concitoyens une desserte équilibrée de tous les territoires sans privilégier un territoire aux dépens d'un autre. Il ne fait aucun doute que la SNCF fera son possible pour adapter son scénario afin de répondre au mieux aux attentes des usagers.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Decool](#)

Circonscription : Nord (14^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57243

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 juin 2014](#), page 4671

Réponse publiée au JO le : [16 septembre 2014](#), page 7868